



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA-DOUANES

Section Interrégionale de NORMANDIE

CAEN – ROUEN – LE HAVRE



AU PROGRAMME :

MEILLEURS VOEUX	P.1
COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DI NORMANDIE SUR LE COVID	P.3
LE CALENDRIER DES PAYES ET PENSIONS	P.5
DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION SIRHIUS	P.6
MODALITES DE LA CAMPAGNE C.E.T. 2020-21	P.11



MEILLEURS VOEUX A TOUS LES DOUANIERS !!!



Lors des vœux adressés à chaque début d'année, nous avons coutume d'associer les termes « Bonne Année » et « Bonne santé ». Jamais autant qu'aujourd'hui cette expression n'a trouvé autant d'échos dans nos vies: l'année écoulée nous a rappelé, si besoin était, combien la santé est le bien le plus précieux que détient l'être humain.

Au-delà de l'aspect purement sanitaire, la crise de la Covid-19 nous a fait découvrir un vocable peu usité il y a encore quelques mois et qui est entré dans notre langage quotidien

au cours de l'année passée. Que savions-nous, en janvier 2020, d'un « confinement » ? Qui, depuis les « soixante-huitards » avait pu vivre un « couvre-feu » ? Qui aurait pu, il y a un an, donné une définition au mot « cluster » ?

Malheureusement, pour connaître réellement la signification de ces mots, il nous a fallu, et il nous faut encore aujourd'hui, subir leurs conséquences : tous assujettis au port de masques chirurgicaux qui nous empêchent même de nous sourire, nous devons toujours avoir à portée de mains gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes pour effacer toute trace de notre passage près de la machine à café ou de la photocopieuse. Pire encore, nous devons nous tenir éloignés les uns des autres, voire même travailler à domicile, ce qui nous interdit tout moment de convivialité et de partage, l'essence même de la vie en société.

Alors oui, pour toutes ces raisons, nous sommes heureux de passer à une nouvelle année. Certes, il ne s'agit que d'un changement de chiffres, mais nous souhaitons qu'il se traduise par un changement de la situation sanitaire !

L'apparition de vaccins, en attendant celle de traitements adaptés, nous fait espérer en des jours meilleurs ... certainement à l'horizon de l'été ! Nous aurons alors tout loisir, et tout plaisir, à nous saluer à nouveau par une poignée de mains ou par le célèbre « boujou » normand. Nous pourrions alors partager un café, une viennoiserie ou un repas, en prenant des nouvelles les uns des autres. Nous parlerons alors avec recul de ce moment à part dans l'histoire de l'humanité. Et plus tard, nous raconterons à nos enfants et nos petits-enfants, ce que nous avons vécu en 2020 ...

Dans cette attente, prenez soin de vous et surtout, que l'année 2021 vous apporte tout ce à quoi vous pouvez aspirer ... à commencer par UNE BONNE SANTE !

Meilleurs vœux, de la part de toute la section normande de l'UNSA-Douanes !



COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE SUR LA CRISE SANITAIRE DU 07 JANVIER 2021 – DI NORMANDIE

Le Directeur Interrégional introduit cette audioconférence en adressant ses meilleurs vœux, à l'occasion de la nouvelle, aux représentants du personnel et, à travers eux, à l'ensemble des agents des douanes de l'Interrégion.

PRESENTIEL, TELETRAVAIL ET ASA :

La situation sanitaire dans la DI NORMANDIE a évolué comme suit depuis le 05 novembre dernier :

	05/11	12/11	19/11	26/11	03/12	10/12	17/12	07/01
Nombre d'agents physiquement présents dans les services	447	403	436	433	453	447	406	444
Nombre d'agents en télétravail	161	162	197	197	188	169	153	154
Nombre d'agents en autorisation d'absence	10	9	8	10	8	11	8	10
Nombre d'agents en isolement (ex-quatorzaine)	13	9	2	0	0	1	0	0
Nombre d'agents atteints par le Covid-19	8	5	1	0	0	0	0	0

Comme précisé lors des réunions précédentes, le Directeur rappelle que le nombre de télétravailleurs enregistrés sur une journée (le 07 janvier) ne reflète pas l'effort réalisé en la matière par l'administration. Sur la première semaine de janvier, ce sont 293 collègues qui ont travaillé au moins une journée depuis leur domicile.

Malgré le contexte national général, il est satisfaisant de constater que le nombre d'agents placés en isolement oscille entre 0 et 2 depuis la mi-novembre et qu'aucun collègue n'a été testé positif au Covid-19 depuis le 24 novembre. De même, les efforts consentis par tous ont permis de ne dénombrer aucun cluster dans un service de l'Interrégion.

VACCINATIONS :

Le CHSCT, prévu initialement à la mi-décembre, a finalement été reporté au 12 janvier 2021. Si le gouvernement semble vouloir accélérer depuis quelques jours, aucun calendrier n'a clairement établi s'agissant de la vaccination des agents de la Fonction Publique.



REPORT DES CONGES ANNUELS :

Une note de la Direction Générale a entériné la possibilité de prendre des CA 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 (au lieu du 07 janvier, date initialement prévue).

ACTIVITES DES SERVICES :

Depuis le 16 mars 2020, la diminution de l'activité dédouanement en Normandie s'est traduite par une baisse de 13,9% du trafic (soit -163 000 déclarations). C'est la DR ROUEN qui est la plus touchée avec un décrochage de 19% de son activité. Les DR du HAVRE et de CAEN observent, quant à elles une baisse de respectivement 9,7% et 3%.

Depuis fin août, l'activité a toutefois amorcé un rattrapage sans toutefois pouvoir combler le retard cumulé.

Depuis le début de la crise, la Direction du HAVRE a permis le dédouanement de plus de 2,3 milliards de masques de protection, 48 autres millions dédouanés par le bureau de ROUEN-Port venant s'ajouter à ce chiffre.

Les brigades du littoral en charge d'un PPF appliquent, quant à elles, depuis fin décembre, une mesure prise dans l'urgence par le gouvernement, visant à limiter strictement l'accès du territoire Schengen aux résidents communautaires en possession d'un test négatif datant de moins de 72 heures. Le décret initial a été modifié, portant cette obligation jusqu'au 21 janvier 2021

MATERIEL DE PROTECTION :

Tous les participants à l'audioconférence s'accordent à dire que les mesures de prévention instaurés sont indispensables et relativement bien appliquées dans les services. Les chiffres présentés initialement le prouvent.

UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UNE INCOMPREHENSION ?
FAITES-LE NOUS SAVOIR EN NOUS ENVOYANT UN MAIL A CETTE ADRESSE :

UNSA-ROUEN@DOUANE.FINANCES.GOUV.FR



LE CALENDRIER DES PAYES ET PENSIONS

A l'approche des fins de mois, nous sommes nombreux à attendre, avec une certaine impatience, le versement de notre paye.

Pour vous rassurer et vous apporter certains repères dans la gestion de votre budget, LE CONQUERANT est heureux de vous communiquer le calendrier des payes et pensions.



MOIS	PAYE	PENSION
JANVIER	27	30
FEVRIER	24	27
MARS	29	30
AVRIL	28	29
MAI	27	28
JUIN	28	29
JUILLET	27	30
AOÛT	26	28
SEPTEMBRE	27	29
OCTOBRE	26	29
NOVEMBRE	25	27
DECEMBRE	21	23

Pour rappel, le salaire brut d'un fonctionnaire est calculé à partir du point d'indice. Son traitement brut mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque fonctionnaire et défini en fonction de son échelon, de son grade, de son cadre d'emploi et de son ancienneté (indice qui apparait en haut de la fiche de paye).

La valeur du point d'indice s'élève à 4,49 € brut depuis le 01^{er} février 2017.

DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION SIRHIUS AU 01^{ER} JANVIER

A compter du 01^{er} janvier 2021, le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRHIUS) sera disponible pour tous les agents, après une phase de test menée dans la DI de Nouvelle-Aquitaine.

A Bercy, la DGFIP l'utilise depuis mai 2018 alors que son coût de développement exorbitant avait fait couler beaucoup d'encre. Gageons que la qualité et la fiabilité soient, à présent, au rendez-vous, avec ces deux années supplémentaires de développement pour la DGDDI.



LES DONNEES INDIVIDUELLES DE L'AGENT REGROUPEES DANS UN SEUL ET MEME PORTAIL !

Toute notre vie, tant sur le plan professionnel que personnel, est désormais consultable sur cette application. SIRHIUS est ainsi accessible depuis l'intranet Aladin NG, dans la rubrique « Mes Téléservices », avec la connexion sécurisée de la Carte CYBELE.

Il était temps qu'une application soit déployée pour tous les agents ! Depuis la suppression de l'application RH, la majeure partie des agents ne disposait plus d'aucune information sur leur carrière.

En plus de remplacer cet ancien applicatif, SIRHIUS doit apporter de nouvelles fonctions, comme la gestion du temps et des absences : CA, CET, ...

La Direction a ainsi publié un guide utilisateur à retrouver prochainement dans l'application COURRIER. Vous pouvez également nous solliciter pour le recevoir par courriel.

LE CONQUERANT vous propose une première description sommaire de cet outil.

SIRHIUS se décompose en 7 rubriques :

1- Rubrique « AGENT » :

Cette rubrique reprend toutes les demandes de l'agent et toutes ses notifications. A noter qu'il existe :

- ✓ Un espace « Responsable » pour les chefs de service (« managers », selon les termes de la DG),
- ✓ Un espace « Expert RH » pour les services FRHL et le CSRH.

2- Rubrique « MES DONNEES INDIVIDUELLES » :

Dans cet espace, l'agent peut consulter ses données personnelles et y notifier tout changement de coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone, IBAN ...), ainsi que toute modification de sa situation de famille (mariage, divorce, naissance ...).

3- Rubrique « MA GESTION DES TEMPS ET ABSENCES » :

Il s'agit de la rubrique où un agent doit déposer toutes ses demandes d'absences (CA, FP, ASA, AAE ...), ce qui génèrera son planning personnel avant de venir incrémenter celui de son service.

C'est également dans cette rubrique que seront déposées et gérées les demandes de télétravail ou de temps partiel, en fonction de sa typologie d'ARTT (durée de travail hebdomadaire).

4- Rubrique « MES POSITIONS » :

Ce compartiment permet de consulter l'historique des positions statutaires de l'agent : actif, stagiaire, congé parental, disponibilité ...

Cette rubrique permet, de fait, de solliciter les demandes de disponibilité ou de congé parental. Elle est divisée en 2 parties : la position actuelle et l'historique des positions.

5- Rubrique « MA CARRIERE » :

On pourra y consulter l'historique de sa carrière, d'évolution de grades et d'échelons ... Cette rubrique est composée de 5 parties :

- carrière administrative principale ;
- carrière administrative secondaire ;
- avancement d'échelon prévisionnel ;
- évaluation / notation ;
- contrats.

6- Rubrique « MON COMPTE EPARGNE TEMPS » :

Cet espace, dédié à la gestion du CET, est composé de 3 parties :

- ouverture du CET ;
- alimentation du CET ;
- choix d'option annuel (si le nombre de jours épargnés est supérieur ou égal à 15).

7- Rubrique « MON DOSSIER NUMERIQUE » :

Ce dernier espace permettra la consultation du dossier individuel de l'agent. Chaque pièce y sera versée via l'outil DIADEM (Dossier Individuel des Agents DEMatérialisé).

L'application SIRHIUS sera couplée au « PORTAIL RH ». Toutes les rubriques ne sont pas actives à ce jour dans SIRHIUS, l'expérimentation n'étant pas achevée. Par conséquent, la communication des pièces justificatives au CSRH ne s'effectue pas, à ce jour, depuis une passerelle dans l'application SIRHIUS vers le PORTAIL RH. Ce dernier reste accessible sur l'intranet ALADIN NG >> MES TELESERVICES. Il est donc nécessaire de transmettre, parallèlement à votre démarche dans SIRHIUS, les justificatifs dans le PORTAIL RH, via la fonctionnalité « TRANSMETTRE UN JUSTIFICATIF ».

Si ce nouveau logiciel semble complet et pratique, il demande une prise en main spécifique. C'est pourquoi **l'UNSA-Douanes demande que des sessions de formation soient prévues et accessibles à tous les agents afin de s'approprier ce nouvel outil, essentiel dans la gestion de leur carrière.**

MODALITES DE LA CAMPAGNE DU C.E.T. 2020-21

PERIODE : du 01^{er} au 31 décembre 2021

ACTIONS : ==> Alimentation du C.E.T.
ET / OU

➔ Droit d'option individuel sur les jours excédant le nombre de 15 jours disponibles sur le C.E.T.



ATTENTION : Pour 2020, à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire :

1 - Le nombre maximal de jours alimentés sur le C.E.T. destinés à demeurer des jours de congés passe de 10 à 20.

2 - Le plafond global du C.E.T. passe de 60 à 70 jours.

3 - Les agents bénéficient d'un report de leurs congés 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus

(les jours de congés pris sur cette période n'entrent pas dans la comptabilisation des 20 jours minimum à consommer pour pouvoir alimenter son C.E.T.) .

Les jours placés sur le C.E.T. lorsque son solde est supérieur à 15 jours seront :

- soit maintenus en épargne congés dans la limite des 20 jours alimentés cette année ;
- soit versés automatiquement à la RAFP en absence de choix,
- soit indemnisés comme suit :

CATEGORIES	Rémunération brute / jour	Rémunération nette / jour *
C	75 €	67,85 €
B	90 €	81,42 €
A	135 €	122,13 €

* Déduction faite de la CSG et de la CRDS



QUELQUES CAS CONCRETS POUR BIEN COMPRENDRE ...

Mon C.E.T. comprend entre 0 et 15 jours à l'issue de la prochaine campagne d'alimentation :

- Je ne peux utiliser les jours disponibles sur mon C.E.T. que sous forme de congé.
- Je ne peux ni me les faire indemniser, ni les verser au RAFP.

Mon C.E.T. comprend entre 16 et 70 jours à l'issue de la prochaine campagne d'alimentation :

Si j'ai alimenté mon C.E.T. avec 20 jours ou moins :

- Je peux les maintenir sous forme de congés.
- Je peux me les faire indemniser.
- Je peux les verser au RAFP.

Si j'ai alimenté mon C.E.T. avec plus de 20 jours :

- Je ne peux maintenir que 20 jours sous forme de congé (une fois le seuil des 15 jours atteint).
- Je dois obligatoirement me faire indemniser ou verser au RAFP le surplus de ces jours.

Mon C.E.T. comprend plus de 70 jours à l'issue de la prochaine campagne d'alimentation :

Le C.E.T. ne doit pas dépasser 70 jours après le 31 janvier.
Son alimentation peut temporairement amener le solde au-dessus de 70 jours. Mais je dois alors formuler une option (m'en faire indemniser un certain nombre ou en verser au RAFP) afin de retrouver un solde inférieur ou égal à 70 jours à l'issue de la campagne.



JE REJOINS LA SECTION ET J'ADHERE EN LIGNE

Comment ? En me rendant sur le site unsa-douanes.fr , en me rendant dans la rubrique « adhésion en ligne », puis en cliquant sur « création du compte en ligne ». Votre compte vous permettra dans un premier temps de payer votre cotisation (en plusieurs fois si vous le souhaitez), de gérer vos informations personnelles et d'avoir accès à de nombreuses informations et publications.

MONTANT DE LA COTISATION 2020		
GRADES	Montant	Montant après déduction fiscale
Stagiaire et Primo Adhérent	25	8
Berkani / Contractuel	29	10
Agent de Constatation	68	23
ACP 2 ^{ème} classe	81	27
ACP 1 ^{ère} classe	89	30
Contrôleur 2 ^{ème} classe	93	31
Contrôleur 1 ^{ère} classe	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1 / IP2	154	51
DSD2 / DSD2	164	55
DI / DR / DF	187	62
Administrateur Général	232	77
RETRAITES		
Catégorie A, B, C	40	13

POURQUOI FAIRE PAYER UNE COTISATION ?

Les cotisations des adhérents représentent plus de 93% du financement global de notre organisation. C'est le prix de notre autonomie face à nos dirigeants administratifs et/ou politiques.

Au même titre que des militants engagent leur temps et leur savoir-faire pour assurer l'activité de l'UNSA Douanes, le soutien financier de nos adhérents est tout aussi important pour maintenir le fonctionnement de notre syndicat. C'est grâce à ce soutien annuel, que nous pouvons être présents et efficaces lorsque l'un d'entre eux nous appelle à l'aide.